

## 8. Enseignement de spécialité mathématiques

Lors de l'épreuve terminale dans l'enseignement de spécialité mathématiques, les candidats peuvent être évalués sur les parties suivantes du programme de la classe de terminale :

**Partie « Algèbre et géométrie », uniquement les items suivants :**

- Manipulation des vecteurs, des droites et des plans de l'espace
- Orthogonalité et distances dans l'espace
- Représentations paramétriques et équations cartésiennes

**Partie « Analyse », uniquement les items suivants :**

- Suites
- Limites des fonctions
- Compléments sur la dérivation
- Continuité des fonctions d'une variable réelle
- Fonction logarithme
- Primitives, **équations différentielles (partie en attente de confirmation)**

**Partie « Probabilités », uniquement l'item suivant :**

Succession d'épreuves indépendantes, schéma de Bernoulli

**Partie « Algorithmique et programmation » dans sa totalité**